

## Fin de l'envoi postal des factures Paris Familles

Vérifiez que vous avez bien accès  
à votre portail Paris Familles et à vos factures en ligne

**À partir de juin 2025**, les factures Paris Familles ne seront plus systématiquement envoyées par courrier. Vous recevez un courriel à chaque nouvelle facture, avec un lien pour accéder au portail Paris Familles en ligne. Depuis cet espace, vous pouvez consulter et payer vos factures, suivre vos inscriptions (activités péri et extrascolaires, conservatoire et demandes de place en crèche) et gérer vos informations de facturation (adresse, prélèvement automatique, tranche tarifaire).

Un compte personnel Mon Paris est nécessaire pour accéder à votre portail numérique Paris Familles.

### Voici la marche à suivre si vous rencontrez des difficultés pour accéder à votre portail Paris Familles ou consulter vos factures en ligne :

Vérifiez sur le second bloc en haut à gauche de votre facture si un courriel de connexion apparaît :

#### Si un courriel de connexion est affiché

Rendez-vous sur le portail Paris familles : [www.familles-portail/paris.fr](http://www.familles-portail/paris.fr). Puis connectez-vous à votre compte Mon Paris en utilisant l'adresse courriel affichée sur votre facture.

Si vous avez oublié votre mot de passe, vous pouvez bien le réinitialiser.

#### Si un tiret (-) est affiché à la place du courriel de connexion

Cela signifie que votre identité numérique Paris Familles n'est pour l'instant pas associée à votre compte Mon Paris ou que vous ne disposez pas encore de compte Mon Paris.

**Afin de corriger cette situation, nous vous invitons à prendre contact avec l'équipe Paris Familles avant le 31 mai 2025 en remplissant le formulaire en ligne accessible ici :**

<https://paris.fr/5308>

ou via le QR Code ci-contre.



### Je souhaite continuer à recevoir mes factures Paris Familles par voie postale. Que faire ?

Il vous suffit de modifier vos préférences d'envoi sur votre portail Paris Familles :

1. Rendez-vous dans la rubrique « Informations de facturation »
2. Accédez à la section « Préférences d'envoi de facturation »
3. Cliquez sur « Recevoir mes factures par courrier postal »

Toute l'info sur la ville !

paris  
**info** Le 3975  
Paris.fr

\*Coût d'un appel local à partir d'un poste fixe seul, tarif propre à votre opérateur

#### Besoin d'aide ?

En cas de difficulté, vous pouvez appeler un téléconseiller au **39 75**, utiliser le formulaire de contact de Paris.fr en ligne, vous rapprochez de votre mairie d'arrondissement qui pourra vous aider dans vos démarches, ou venir à Paris Familles : 210 quai de Jemmapes 75010 Paris